

Consignes pour la présentation des travaux de littérature

(Séminaires, mémoires de BA et de MA, thèses de doctorat ou d'habilitation)

I. Présentation du travail

Un travail est constitué des parties suivantes :

1. PAGE DE TITRE, avec les indications suivantes :
 - a. Mention de l'Université de Berne et de l'Institut de langue et de littérature françaises
 - b. Date
 - c. Titre du travail
 - d. Nom de l'enseignant auquel le travail est soumis,
 - e. Nom et adresse de l'étudiant·e
 - f. Email de l'étudiant·e
2. TABLE DES MATIÈRES, indiquant les chapitres et les pages respectives
3. CORPS DU TEXTE, avec les *notes* en bas de page
4. BIBLIOGRAPHIE
5. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (cf. site de l'institut)

II. Consignes typographiques de base

Pour une meilleure lisibilité, suivez les consignes suivantes :

1. CARACTÈRE : caractère romain avec empattements (ex. : Times ou Times New Roman) de 12 points pour le texte et de 10 points pour les notes en bas de page.
2. INTERLIGNE : 1 ½.
3. PARAGRAPHES : retrait de 0,5 cm à la 1^e l. ; pas d'espace entre les paragraphes, sauf pour indiquer le passage à une nouvelle partie.
4. MARGES : 2.5 cm (au minimum) – 3 cm (maximum).
5. JUSTIFICATION : À gauche et à droite (sauf pour les vers)

III. Citations

Toute citation exige un soin particulier : la plus grande exactitude est requise, ainsi qu'une stricte cohérence dans la manière de traiter le texte cité (ponctuation, mises en évidence, coupures, omissions, etc.). *Toute citation doit absolument être indiquée en tant que telle.*

1. Les citations se mettent entre doubles guillemets français : « citation ».
2. Les *citations brèves* sont intégrées dans le texte.
 - a. EXEMPLE (Jean-Pierre Richard cite Chateaubriand) :

Le héros se rêve alors lui-même « égaré de pensée, comme les flots de murmure en murmure, dans la vague de ses désirs ».
3. Les *citations longues* (dépassant deux lignes) sont présentées sans guillemets, mais en retrait de la marge de gauche (2 cm), en caractères de 10 points et en interligne 1. Elles sont séparées du paragraphe précédent par un intervalle de 10 points.
 - a. EXEMPLE (Jean-Pierre Richard cite Chateaubriand) :

Soit, par exemple, ce texte de *René* où nous entendons le son d'une cloche se reproduire, en s'atténuant chaque fois un peu plus, dans le lointain fragmenté d'un paysage urbain :

Au milieu de mes réflexions, l'heure venait de frapper à coups mesurés dans la tour de la cathédrale gothique ; elle allait se répétant sur tous les tons et à toutes les distances d'église en église.
4. Les *vers* sont cités sans guillemets, mais en retrait (2 cm par rapport à la marge de gauche), en caractères de 10 points, en interligne 1 et en respectant la mise en page originale.
 - a. Si on ne cite qu'un ou deux vers, on peut les mettre entre guillemets et indiquer la coupe par une double-barre oblique (une barre simple indique la césure)
 - EXEMPLE : « Il pleure dans mon cœur // Comme il pleut sur la ville. »
5. Tout *changement* (coupure, intervention) dans une citation doit être signalé :
 - a. Si la citation ne commence pas au début d'une phrase, l'indiquer par une minuscule initiale ou par des points de suspension entre crochets (utiliser les crochets suivants : [...]).
 - EXEMPLE : L'amour signifie pour le narrateur de la *Recherche* « [...] l'espace et le temps rendus sensibles au cœur ».
6. Si on coupe une phrase ou une partie de la phrase à l'intérieur de la citation, le signaler par des points de suspension entre crochets.
 - a. EXEMPLE : « Législatrice du monde, Rome [...], projette le dessin irrégulier de sa grande figure dans la solitude lactée. »

7. Toute intervention du citateur doit être distinguée du texte de la citation par des crochets :
 - a. EXEMPLE : « Longtemps, je [= le narrateur] me suis couché de bonne heure. »
8. Lorsque le citateur veut mettre en évidence un terme ou un passage de la citation, il le met *en italique* et signale son intervention par une note : ‘Je souligne.’ ou ‘C’est nous qui soulignons.’
 - a. EXEMPLE : « [...] elle crut voir, dans les cieux entrouverts, *un perroquet gigantesque*, planant au-dessus de sa tête. » (Flaubert, « Un cœur simple », p. 78. Je souligne.)
9. Une citation à l’intérieur d’une citation se met entre guillemets anglais.
 - a. EXEMPLE : « Diderot osera déclarer : “La poésie veut quelque chose d’énorme, de barbare et de sauvage.” »

IV. Notes et références

Par principe, les notes ont une double fonction : d’un côté, elles apportent une explication ou une idée supplémentaires, mais marginales, qui ne méritent pas d’être intégrées dans le corps du texte. De l’autre, elles indiquent la référence bibliographique d’une citation.

Les notes sont numérotées de manière continue et figurent au bas de la page respective. L’appel de note est signalé par un chiffre au-dessus de la ligne, placée avant tout signe de ponctuation dans la phrase.

1. EXEMPLES :
 - a. Selon la « relation dialogique » de Bakhtine¹, ...
 - b. ..., selon la « relation dialogique » de Bakhtine¹.

Toute citation doit être rapportée à sa source. *Il est indispensable de suivre un système bibliographique cohérent.* La référence précise se donne comme suit :

1. POUR UN *OUVRAGE* : Nom, prénom de l’auteur, *Titre en italique*, év. éditeur scientifique, év. nombre de volumes, lieu d’édition, maison d’édition, év. collection et entre guillemets « le titre de la collection », année de la publication, év. volume / partie ou chapitre, page(s).
 - a. EXEMPLES :
 - MONOGRAPHIE : Starobinski, Jean, *Le Remède dans le mal. Critique et légitimation de l’artifice à l’âge des Lumières*, Gallimard, coll. « NRF essais », 1989.
 - ÉDITION: Lautréamont, *Les Chants de Maldoror*, éd. Hubert Juin, Gallimard, coll. « Poésie », 1986.

Consignes pour la présentation des travaux de littérature

- TOME D'UNE ÉDITION COMPLÈTE : Hugo, Victor, *Chantiers*, éd. René Journet, in *Œuvres complètes*, vol. XIV, Laffont, 1990.
 - OUVRAGE COLLECTIF : Porret, Michel et Volpilhac-Auger, Catherine (éds), *Le Temps de Montesquieu. Actes du colloque international de Genève (28-31 octobre 2001)*, Genève, Droz, 2002.
 - TRADUCTION : Barthes, Roland, *A Lover's Discourse. Fragments*, trad. du français par Richard Howard, Harmondsworth, Penguin Books, 1990. [Original : *Fragments d'un discours amoureux*, 1977.]
2. Pour un *poème* ou une *partie de livre* : on met « le titre entre guillemets ».
- a. EXEMPLE : Rimbaud, Arthur, « Le Bateau ivre », éd. Pierre Brunel, in *Œuvres complètes*, Livre de Poche, coll. « La Pochothèque », 2001, pp. 293-298.
3. Pour un *article* : Nom, prénom de l'auteur, « titre de l'article entre guillemets », [in (s'il s'agit d'un livre)], *Nom de la revue en italique*, numéro ou tome, év. lieu d'édition, év. maison d'édition, date, page(s).
- a. EXEMPLES :
 - ARTICLE DANS UNE REVUE : Lebédel, Claude, « Le Mot 'mesure' de Calepin à Furetière », *XVII^e Siècle* 213, PUF, octobre-décembre 2001, pp. 575-578.
 - ARTICLE D'UN COLLECTIF : Le Brun, Jacques, « Du privé au public : l'éducation du Prince selon Fénelon », in Halévi, Ran (dir.), *Le Savoir du Prince du Moyen Âge aux Lumières*, Fayard, 2002, pp. 235-260.
 - ARTICLE DANS UN JOURNAL : Martin, Isabelle, « Sollers, célèbre prestidigitateur », *Le Temps*, 14 septembre 2002, p. 50.
4. Pour une référence électronique
- a. Procéder en tout comme pour les références papier, en indiquant les auteurs et les titres des publications, et en ajoutant l'URL de la page ainsi que la date de consultation.
 - EXEMPLE : Thérenty, Marie-Ève, « Montres molles et journaux fous. Rythmes et imaginaires du temps quotidien au XIX^e siècle », *Contextes*, n° 11 : *Le Littéraire en régime journalistique*, sous la direction de Paul Aron et Vanessa Gemis, 2012, <https://journals.openedition.org/contextes/5296> [consulté le 03. 02. 2020]
5. Pour la *versification* et l'*indication des pages*, utiliser les abréviations suivantes :
- a. un vers : v.
 - EXEMPLE : v. 1
 - b. deux vers ou plus : vv. ou v.
 - EXEMPLES : vv. 1-2 ; vv. 1-8 ; ou
 - v. 1-2 ; v. 1-8
6. De même pour les indications de pages :
- a. p. 18

- b. pp. 33-35, etc. ou
- c. p. 33-35

Les *majuscules dans les titres d'ouvrages* se mettent jusques et y compris le premier substantif. Si le titre commence par un article indéfini ou une préposition, on ne met une majuscule qu'à l'article ou à la préposition.

- EXEMPLES :
 - a. *Les Grands Moments du XIX^e siècle français*
 - b. *La Vie immédiate*
 - c. *Cinq Grandes Odes*
 - d. *Sous le soleil de Satan*
 - e. *Un singe en hiver.*

Afin d'éviter de redonner la référence complète d'un texte cité dans les notes, on indique la référence complète la première fois et on ne donne que le nom de l'auteur suivi du titre (abrégé) et de la page dans la suite :

- EXEMPLE : Diderot, *Jacques le fataliste*, p. 122.)

ou on utilise les abréviations suivantes :

- Diderot, Diderot, *op. cit.*, p. 122 (pour se référer à un texte déjà cité),
- *ibid.* (si la citation est la même que dans la note immédiatement précédente).

Si un texte est très souvent cité, on peut même donner la référence après la citation (et non dans les notes), entre parenthèses et avec un sigle :

- « Citation. » (JLF, 122)

NOTA BENE !		
On met « entre guillemets » : <ul style="list-style-type: none">• les citations brèves• les titres d'articles de revue• les titres de poèmes• les titres des parties ou chapitres d'un livre.	On met en italique : <ul style="list-style-type: none">• les titres de livres et de revues• les mots et expressions de langue étrangère• les mots ou passages qu'on veut mettre en évidence.	À éviter : <ul style="list-style-type: none">• des <u>mots soulignés</u>• des mots en caractère gras.

V. Bibliographie

La bibliographie indique tout texte cité dans le travail. On classe les textes selon un ordre :

1. les *ouvrages de l'auteur ou du corpus étudié (littérature primaire)*, en indiquant les éditions utilisées, et selon l'ordre chronologique de la publication.
2. les *ouvrages de critique ou (littérature secondaire : monographies, articles, etc.)* selon l'ordre alphabétique du nom de l'auteur. Dans le cas où il y a plusieurs ouvrages d'un même auteur, suivre l'ordre chronologique de la publication.
3. les *ouvrages généraux* (textes de théorie littéraire, ouvrages philosophiques, dictionnaires, etc.).

La description bibliographique d'un ouvrage ou d'un article est la même que celle que l'on utilise pour les références (voir *supra*).

VI. Déclaration sur l'honneur

Il faut joindre à la fin du travail la « déclaration sur l'honneur » (disponible sur le site de l'institut), en prenant soin d'indiquer le lieu et la date, puis de la signer.